



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti au point 10*), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à Bernard DORCHY
	Benoit STEINMETZ	à Michel PAQUET
	Bertrand MATHIEU	à Michel HERGAT
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à Régis HEIL
	Déborah LANGMAR	à Denis BAUR
	Joseph BAUER	à Joseph GHAMO
	Karine BERNARD	à Valérie CARDET

Absents excusés : Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 41 jusqu'au point 9, 40 au point 10, puis 41 au point 11

Nombre de votants : 48 jusqu'au point 9, 47 au point 10, puis 48 au point 11

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET

~~~~~

### **7. Objet : SCOTAT - Communication du rapport d'activités de l'année 2024**

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2009-DRCLAJ/1-052 du 3 septembre 2009 portant création du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SCOTAT doit présenter un rapport sur ses activités,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire du 21 octobre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités du SCOTAT pour l'année 2024, ci-annexé.

**Le Conseil communautaire prend acte.**

Fait à Cattenom, le 5 novembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET





**SYNDICAT MIXTE  
DU SCOTAT**

**2024  
RAPPORT  
D'ACTIVITÉS**

**SCOT**  
  
AGGLOMERATION THIONVILLOISE

 40 rue du Vieux Collège -  
57100 THIONVILLE

<https://scotat.proscot-eau.fr/> 

Envoyé en préfecture le 13/11/2025  
Reçu en préfecture le 13/11/2025  
Publié le  
ID : 057-245700695-20251105-C20251104\_07\_SI-DE

## Sommaire

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot du président.....</b>                                     | <b>3</b>  |
| <b>I. Carte d'identité du SCOTAT .....</b>                       | <b>4</b>  |
| <b>II. Les instances du Syndicat Mixte du SCOTAT .....</b>       | <b>5</b>  |
| 1. Le Bureau Syndical .....                                      | 5         |
| 2. Le Comité Syndical .....                                      | 5         |
| 3. Les réunions du Bureau et Comité Syndical.....                | 6         |
| <b>III. L'observatoire de l'Habitat.....</b>                     | <b>8</b>  |
| <b>IV. Les moyens financiers.....</b>                            | <b>9</b>  |
| <b>V. En route vers l'élaboration du SCOT.....</b>               | <b>11</b> |
| <b>VI. Phase du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) .....</b> | <b>11</b> |
| a. Consultation des élus .....                                   | 12        |
| b. La Consultation des personnes publiques associées (PPA) ..... | 13        |
| c. La Consultation du public .....                               | 15        |
| d. La concertation.....                                          | 16        |
| <b>VII. Le Sraddet.....</b>                                      | <b>17</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                             | <b>18</b> |

Syndicat Mixte du SCOTAT – Rapport d'activités 2024



**Roger SCHREIBER**  
Président du Syndicat Mixte

## Mot du président

L'année 2024 a été marquée par une étape déterminante dans la poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (Scotat).

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme AGAPE et de notre bureau d'études EAU, nous avons poursuivi ce travail collectif exigeant, en finalisant le **diagnostic du territoire**, l'identification des **enjeux majeurs**, ainsi que le **projet d'aménagement stratégique du territoire**.

Ce travail s'inscrit dans un contexte réglementaire profondément transformé par la Loi Climat et Résilience, qui nous invite à **repenser notre modèle d'aménagement** en profondeur. Le cadrage proposé par le SRADDET nous impose une enveloppe foncière de contrainte. Cela nous engage à faire preuve d'innovation, d'imagination, et surtout de responsabilité.

Nous devons désormais, comme dans bien d'autres domaines, apprendre à **faire mieux avec moins**. C'est un **défi stimulant**, à la hauteur des ambitions que nous portons pour l'avenir de notre territoire.

L'ensemble de ces travaux nous permettra, collectivement, d'aboutir à l'arrêt du SCoT d'ici la fin de l'année 2025, dans un esprit de dialogue, de responsabilité et de cohérence territoriale.

Je remercie l'ensemble des acteurs mobilisés pour leur engagement constant au service de ce projet structurant pour l'avenir de l'agglomération.



Roger SCHREIBER

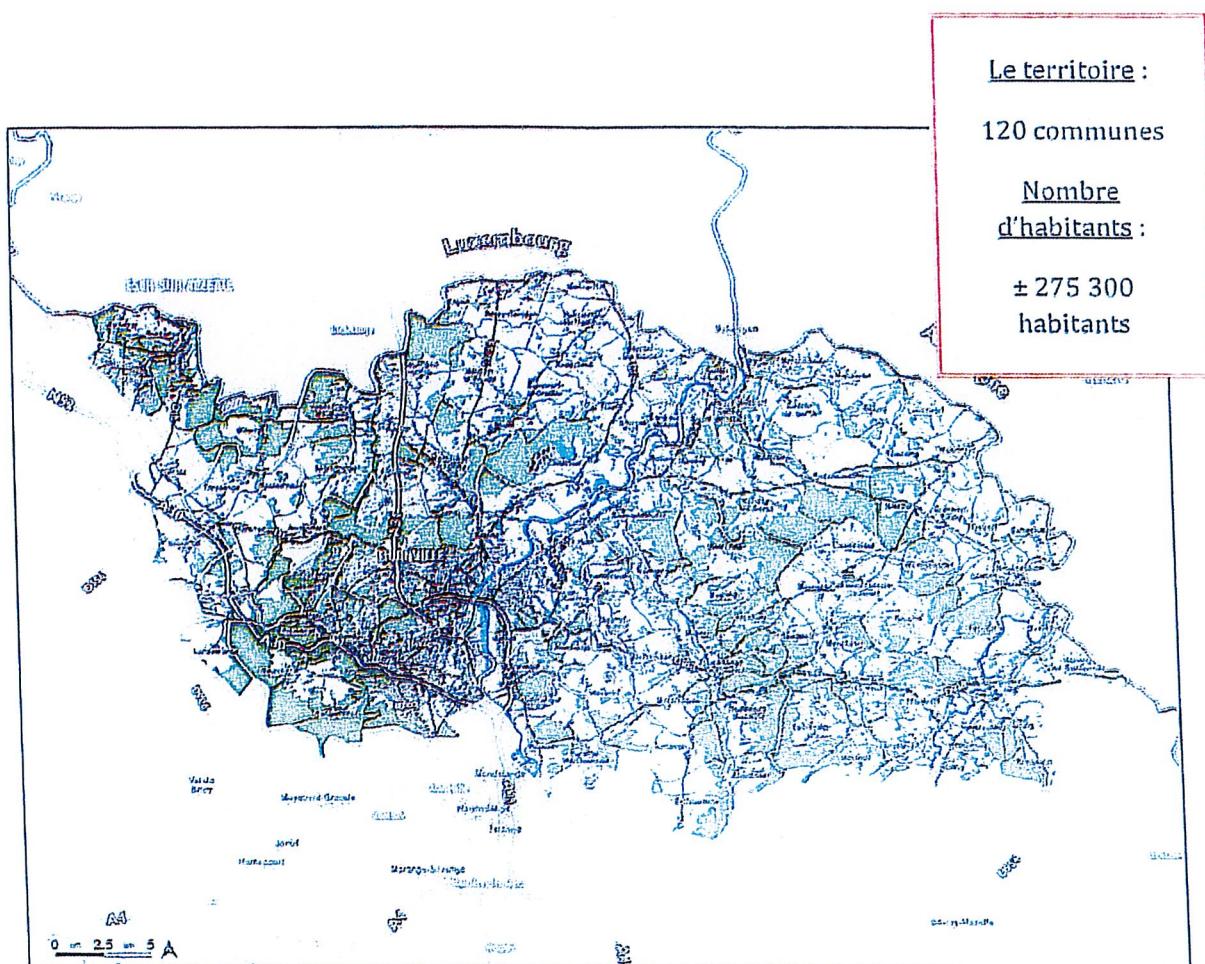
N,  
Syndicat Mixte du SCOTAT – Rapport d'activités 2024

## I. Carte d'identité du SCOTAT

Créé par arrêté inter-préfectoral du 3 septembre 2009, le Syndicat Mixte du SCOTAT était composé de 6 EPCI et 120 communes représentant une population de 275 300 habitants (INSEE 2021).

Adopté à l'unanimité par délibération du 27 février 2014, le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise est constitué en Syndicat Mixte.

Un arrêté préfectoral en date du 01/02/2017 a prononcé, en outre, l'extension du périmètre du SCOTAT de 99 à 120 communes.



## II. Les instances du Syndicat Mixte du SCOTAT

### 1. Le Bureau Syndical

| Président : Roger SCHREIBER       |                         |                              |                               |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Vice-Président :  | Fabrice CERBAI (CAVF)   | 1 <sup>er</sup> Assesseur :  | Rémy DICK (CAVF)              |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-président : | Arnaud SPET (CCAM)      | 2 <sup>ème</sup> Assesseur : | Pierre KOWALCZYK (CCAM)       |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Patrick RISSER (CCPHVA) | 3 <sup>ème</sup> Assesseur : | Jean-Jacques BOURSON (CCPHVA) |
| 4 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Roland BALCERZAK (CCCE) | 4 <sup>ème</sup> Assesseur : | Maurice LORENTZ (CCCE)        |
| 5 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Jean-Paul DOR (CCB3F)   | 5 <sup>ème</sup> Assesseur : | Jérôme DEVELLE (CCB3F)        |
| 6 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Marc FERRERO (CAPFT)    | 6 <sup>ème</sup> Assesseur : | Olivier POSTAL (CAPFT)        |
| 7 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Jérémy BARILLARO (CAVF) | 7 <sup>ème</sup> Assesseur : | Sylvie SCHUTZ (CAVF)          |
| 8 <sup>ème</sup> Vice-Président : | Clémence POUGET (CAPFT) |                              |                               |

### 2. Le Comité Syndical

| COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                          | COMMUNAUTES DE COMMUNES                                                                          |                                                                                       |                                                                             |                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| PORTEES DE FRANCE – THIONVILLE                                                                                                                                                                                  | DU VAL DE FENSCH                                                                                                                                         | DE L'ARC MOSELLAN                                                                                | DE CATTENOM ET ENVIRONS                                                               | DES TROIS FRONTIERE                                                         | DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE                                                           |
| René ANDRE,<br>Jean-Marie COLIN,<br>Marc FERRERO,<br>Marie-Laurence<br>HERFELD,<br>Angèle KASPAR-<br>COTRUPI,<br>Marc LUCCHINI,<br>Olivier POSTAL,<br>Clémence POUGET,<br>Roger SCHREIBER,<br>Bernard VEINNANT, | Jérémy<br>BARILLARO,<br>Denis CENTOMO,<br>Fabrice CERBAI,<br>Rémy DICK,<br>Serge JURCZAK,<br>Jean-François<br>MEDVES,<br>Patrick PERON,<br>Sylvie SCHUTZ | Isabelle<br>CORNETTE,<br>Pierre<br>KOWALCZYK,<br>Arnaud SPET<br>Pierre TACCONI,<br>Pierre ZENNER | Roland<br>BALCERZAK,<br>Michel<br>HERGAT,<br>Maurice<br>LORENTZ,<br>Bernard<br>ZENNER | Armel<br>CHABANE,<br>Jérôme<br>DEVELLE, Jean-<br>Paul DOR,<br>Alain PIERROT | Jean-Jacques<br>BOURSON,<br>Claude BOCEK,<br>Gilles<br>DESTREMONT,<br>Patrick RISSER |

### 3. Les réunions du Bureau et Comité Syndical

- Comité du 11 mars 2024 :

- DOB 2023



- Bureau du 25 mars 2024 : Synthèse des enjeux du territoire

- Comité du 04 avril 2024

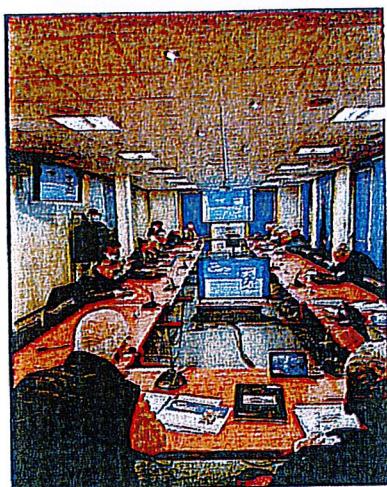
- Budget du Scotat



- **Comité du 13 mai 2024**
  - Divers points SCOTAT



- **Bureau du 30 septembre 2024** : séance de travail sur le retour des EPCI et les enjeux qui en découlent
- **Bureau du 14 octobre 2024** : séance de travail sur les axes du PAS
- **Comité du 09 décembre 2024**
  - Approbation du PAS



### III. L'observatoire de l'Habitat

Comme chaque année, la Lettre de l'Observatoire a été diffusée auprès de l'ensemble des communes du périmètre du SCOTAT.

Cette publication permet de mettre en lumière les projets marquants du territoire, en les illustrant de manière concrète, et de partager l'actualité du SCOTAT. Elle constitue également un vecteur essentiel d'information sur les évolutions réglementaires et les enjeux environnementaux, contribuant ainsi à une meilleure appropriation des dynamiques territoriales par les acteurs locaux.

Syndicat Mixte du SCOTAT - Rapport d'activités 2024

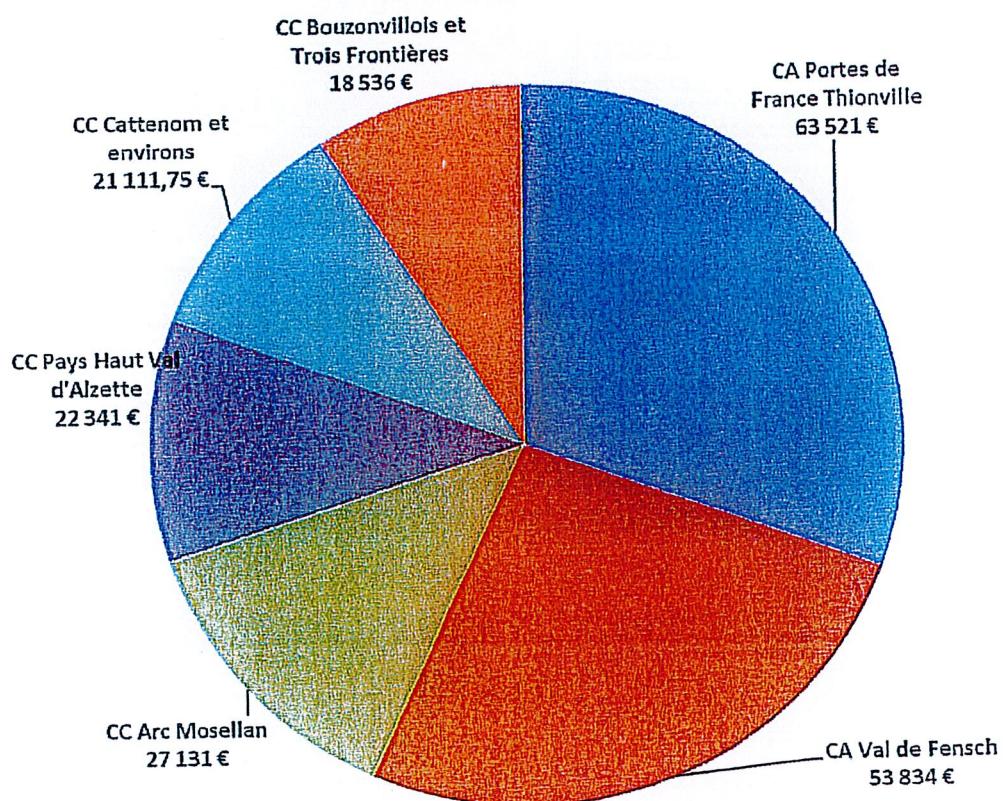
## IV. Les moyens financiers

Le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (SCOTAT) a été adopté à l'équilibre. Il s'établit comme suit :

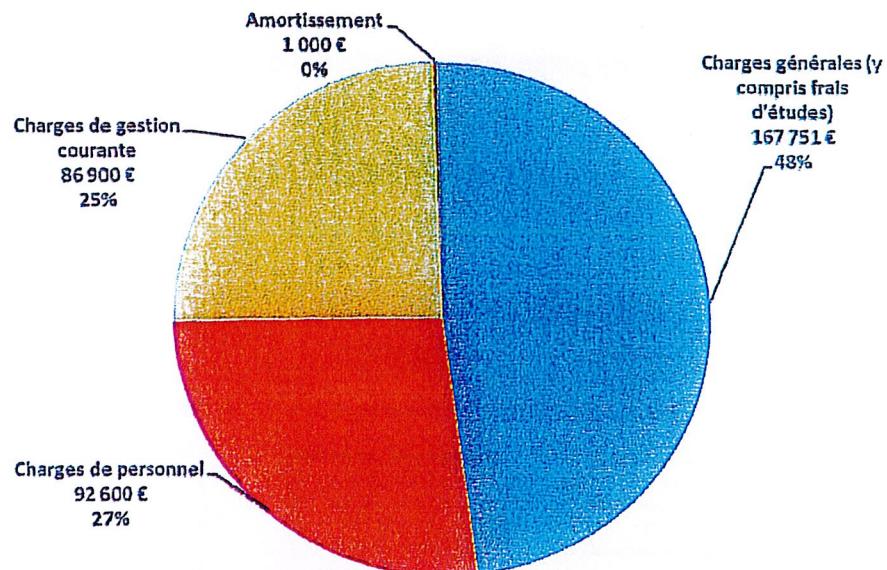
- **Section de fonctionnement :** 348 250,87 €
- **Section d'investissement :** 4 081,03 €

Conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, le Comité Syndical a fixé la contribution des EPCI membres à 0,75 € par habitant pour l'année 2024. Ce calcul repose sur les données de population issues du dernier recensement connu.

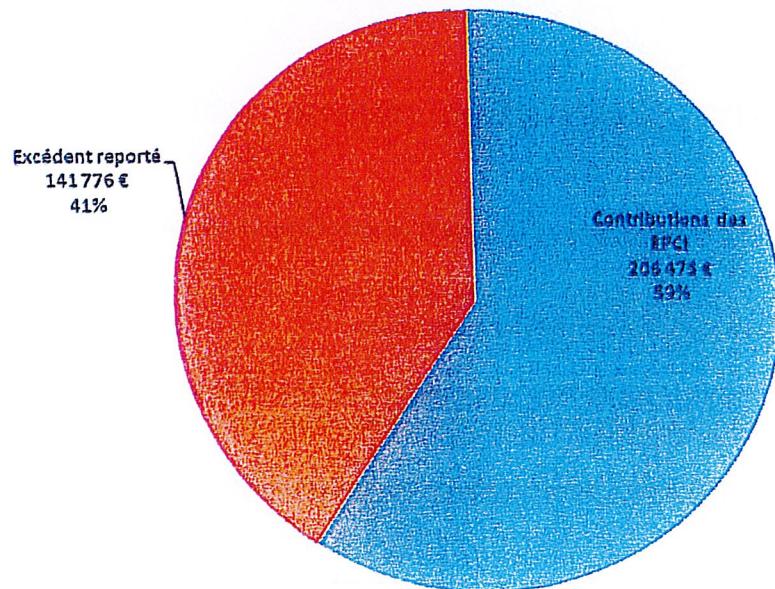
### Contributions des EPCI membres en 2024 :



### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles du BP 2024



### Recettes de fonctionnement prévisionnelles du BP 2024

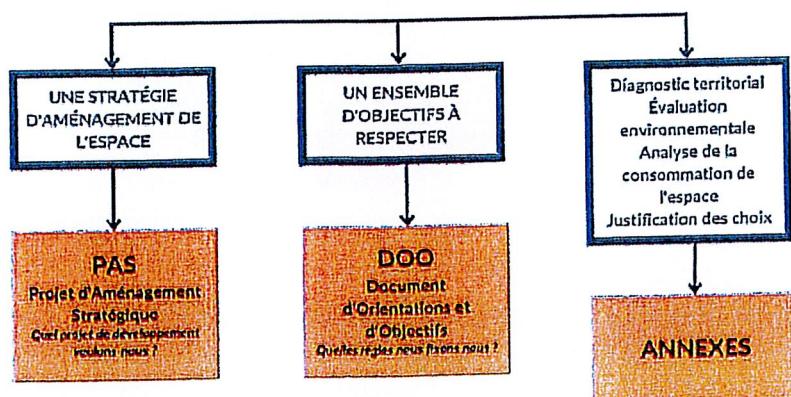


## V. En route vers l'élaboration du SCOT

- Pour rappel, Le 03 juillet 2023 : nous avons démarré la procédure d'élaboration du SCOTAT

### UN PROJET TERRITORIAL

comportant



## VI. Phase du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique)

Il remplace désormais le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Il permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans.

Cette phase constitue un temps fort du projet de SCOT, marquée par la concertation avec les parties prenantes institutionnelles, les élus locaux et les citoyens.

Elle vise à enrichir le diagnostic, tester les grandes orientations et garantir une appropriation collective du projet.

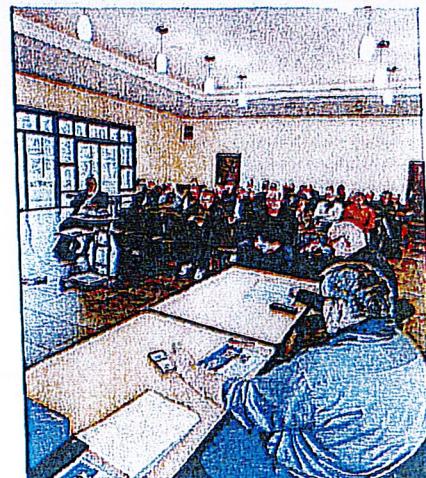
### a. Consultation des élus

#### Objectifs :

- Informer et associer les élus à chaque étape de l'élaboration du SCoT.
- Recueillir les avis, préoccupations et propositions.

Date : Séminaire 18 novembre 2024

Depuis le 1er séminaire du 12 décembre 2023 avec les Elus du territoire, nous avons travaillé sur les orientations qualitatives du PAS et sur le retour des EPCI concernant l'approche foncière. Ces temps d'échanges ont permis de consolider le diagnostic partagé et de valider les premières hypothèses de projet du PAS



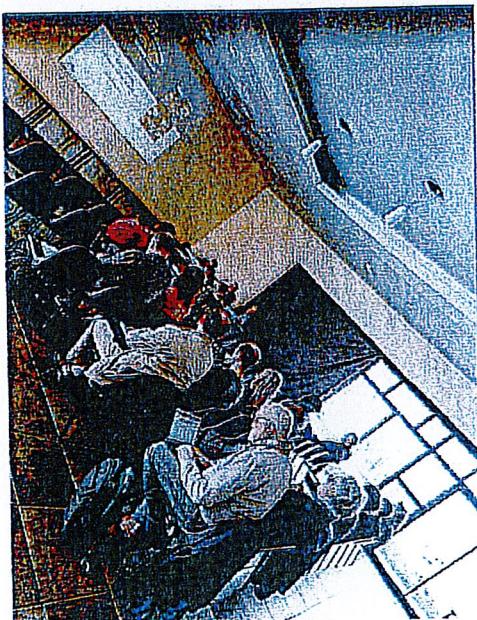
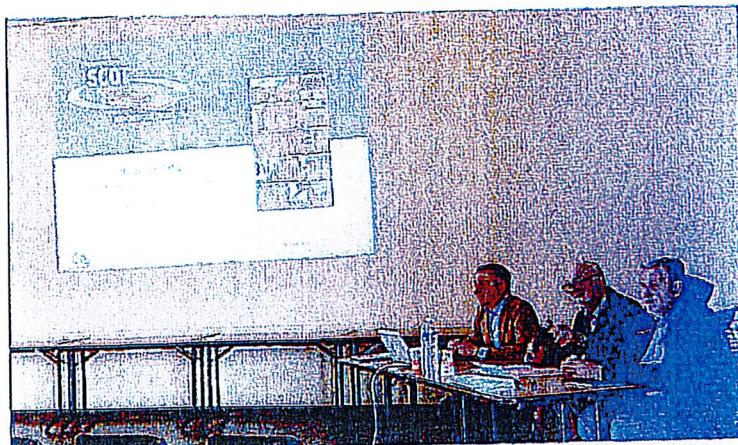
### b. La Consultation des personnes publiques associées (PPA)

#### Objectifs :

- Recueillir les avis techniques des partenaires institutionnels (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.).
- S'assurer de la compatibilité avec les documents de rang supérieur.

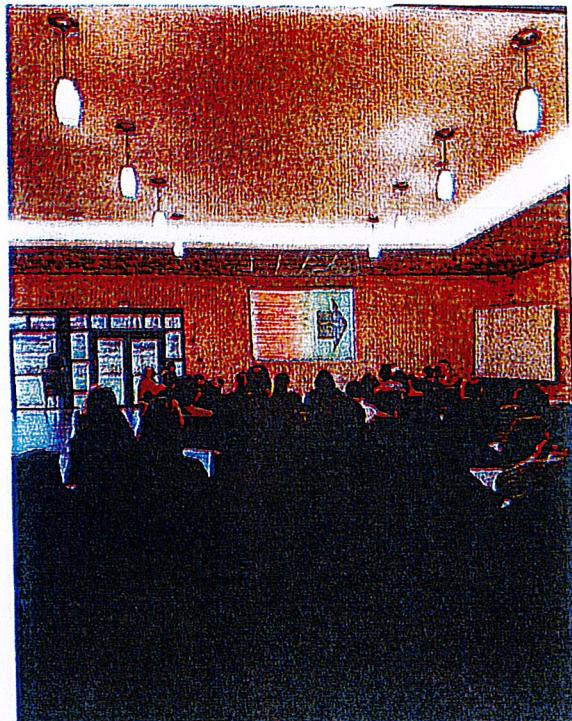
#### Dates :

- 09 avril 2024 : avis des PPA sur le Diagnostic et les enjeux



Syndicat Mixte du SCOTAT – Rapport d'activités 2024

- 19 novembre 2024 : présentation du projet de Programme d'Actions Stratégiques.



### c. La Consultation du public

#### Objectifs :

- Associer les habitants et les acteurs locaux à la démarche.
- Favoriser la transparence et la compréhension du SCoT.

#### Dates :

- 09 avril 2024: présentation des premiers travaux sur l'Etat Initial de l'Environnement et le Diagnostic du territoire dont chacun connaît les spécificités transfrontalières et les particularités qui le caractérisent.



- 26 novembre 2024: découvrir les grandes orientations partagées par nos territoires sur le Programme d'Actions Stratégiques du Scotat

La phase PAS a permis de poser les bases d'un projet partagé et réaliste, tout en consolidant le socle de connaissances techniques et les ambitions politiques.

Les échanges avec les élus, les PPA et le public ont contribué à enrichir le diagnostic et à orienter la construction du PAS de manière cohérente avec les enjeux du territoire.

#### d. La concertation

Elle diffuse l'information au public (habitants, associations...) sur le projet et son contenu. Elle est organisée pour recueillir les observations et souhaits de la population.

Les observations sont prises en compte dans l'élaboration du document SCOT.

Les « outils » de concertation du SCOTAT sont :

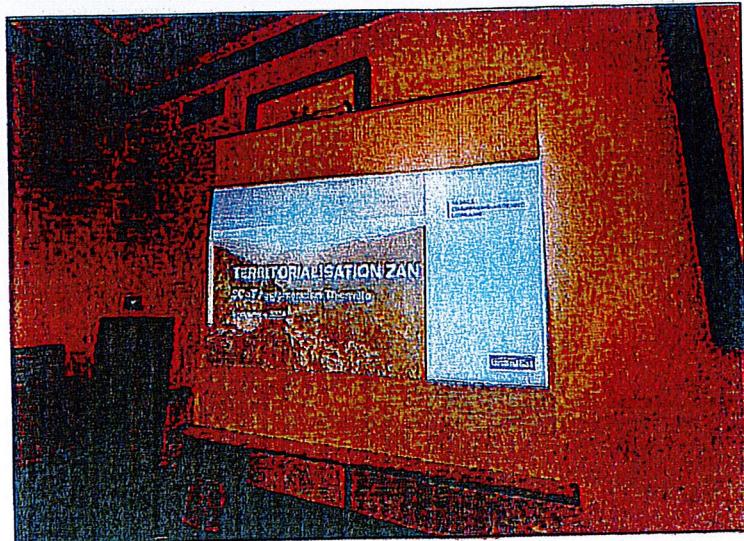
- a) **Le site internet** avec un accès pour le public avec des liens, des forums... et un espace de travail réservé aux élus <http://scotat.proscot-eau.fr/>



- b) **Un registre de la concertation** disponible du public dans chaque EPCI, ainsi qu'au Syndicat Mixte

## VII. Le Sraddet

06 novembre 2024 : Réunion Région Grand Est / SCOTAT



## ANNEXES

### DELIBERATIONS DU SCOTAT - Année 2024

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

- ② DELIBERATIONS DU 11/03/2024 COMITE SYNDICAL
- ❖ 2024-001 Partenariat AGAPE / SCOTAT
  - ❖ 2024-002 DOB 2024
  - ❖ 2024-003 Révision des règles d'amortissement à la suite du passage à la nomenclature comptable M57
  - ❖ 2024-004 Application de la fongibilité des crédits
  - ❖ 2024-005 Nomenclature M57, adoption du règlement budgétaire et financier
  - ❖ 2024-006 Point RH - recrutement d'un agent vacataire
- ② DELIBERATIONS DU 04/04/2024 COMITE SYNDICAL
- ❖ 2024-007 Compte administratif 2023
  - ❖ 2024-008 Compte de gestion 2023
  - ❖ 2024-009 Affectation du résultat de l'exercice 2023
  - ❖ 2024-010 Budget primitif 2024
- ② DELIBERATIONS DU 13/05/2024 COMITE SYNDICAL
- ❖ 2024-011 Point RH : extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des heures supplémentaires
  - ❖ 2024-012 RH : instauration de la prime du pouvoir d'achat
  - ❖ 2024-013 Convention de financement relative à l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC2) nord lorrain
- ② DELIBERATIONS DU 09/12/2024 COMITE SYNDICAL
- ❖ 2024-014 Débat sur le PAS

Syndicat Mixte du SCOTAT - Rapport d'activités 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
POUR LE SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT)

Séance du Lundi 17 mars 2025 - 18h00

2025-005

Sous la présidence de M. Roger SCHREIBER

M. Fabrice CERBAI, M. Marc FERRERO, Mme Clémence POUGET, M. Patrick RISSER,

Vice-Présidents,

M. Jean-Jacques BOURSON, M. Jérôme DEVELLE, M. Pierre KOWALCZYK, M. Maurice LORENTZ,

Assesseurs,

M. René ANDRE, Mme Isabelle CORNETTE, M. Armel CHABANE, M. Gilles DESTREMONT,  
Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Michel HERGAT, M. Marc LUCCHINI, M. Alain PIERROT,  
M. Bernard VEINNANT, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER

Délégués,

Ont donné procuration pour cette séance :

M. Roland BALCERZAK à M. Michel HERGAT  
M. Jérémy BARILLARO à M. Fabrice CERBAI  
M. Jean-Marie COLIN à M. Marc LUCCHINI  
M. Jean-Paul DOR à M. Jérôme DEVELLE  
Mme Angèle KASPAR-COTRUPI à Mme Clémence POUGET,  
M. Arnaud SPET à M. Pierre KOWALCZYK  
M. Pierre TACCONI à M. Pierre ZENNER

Etaient excusés :

M. Claude BOCEK, M. Denis CENTOMO, M. Rémy DICK, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, M. Patrick PERON, M. Olivier POSTAL, Mme Sylvie SCHUTZ,

Assistaient en outre :

M. Thierry CARRE – Directeur général SCOTAT  
Mme Sonia BREH – Assistante administrative du SCOTAT

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations  
Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées 17/03/2025, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

2025-005

### Point 3 : Compte administratif 2024

Le compte administratif de l'exercice 2024 a enregistré les dépenses et recettes suivantes :

- En fonctionnement :
  - Dépenses : 325 737,22 €
  - Recettes : 206 725,50 €

Les principales dépenses de fonctionnement ont porté sur le financement d'études pour un montant de 83 892 € (élaboration du nouveau SCOT), frais d'honoraires sur recours annulation du SCOT 23 680,52€ ainsi que sur les charges de fonctionnement du Syndicat. La section de fonctionnement a été financée par les contributions des EPCI membres (206 474,75 €).

Il en résulte un solde déficitaire de fonctionnement de - 119 011,72 €.

Compte-tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (141 775,87 €), le résultat global de fonctionnement s'élève à + 22 764,15 €.

- En investissement :
  - Dépenses : 397,20 €
  - Recettes : 722,38 €

Il en résulte un solde excédentaire d'investissement de + 325,18 €.

Il n'y a pas de crédits reportés en 2024.

Compte tenu de l'excédent d'investissement 2023 reporté (3 081,03 €), le résultat de la section d'investissement cumulé s'élève à + 3 406,21€.

*Après avoir débattu, Monsieur SCHREIBER, Président du SCOTAT quitte la salle et ne participe pas au vote. Sous la présidence de Monsieur CERBAI, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve sur le compte administratif 2024.*

Pour extrait conforme,

Thionville le 17 mars 2025

Le Président – Roger SCHREIBER



Accusé de réception en préfecture  
057-200022010-20250317-2025-005-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251105-C20251104\_07\_SI-DE